



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3078 — Mercredi 16 Avril 2008

— 13^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des sociétés, agréées pour l'exercice de l'activité de «listing sponsor» en application des dispositions de l'article 36 bis du décret n°2007-1678 du 5 juillet 2007 modifiant et complétant le décret n°99-2478 du 1^{er} novembre 1999.

Dénomination sociale	Domaine d'activité	Adresse	Premier responsable
Amen Invest	Intermédiation en bourse	9, rue du Lac Neuchatel. Les Berges du Lac.	M. Adel GRAR
MAC SA	Intermédiation en bourse	Immeuble Green Center Bloc C. 2 ^{ème} étage. Rue du Lac Constance. Les Berges du Lac. 1053 Tunis.	M. Mourad Ben CHAABANE
Tunisie valeurs	Intermédiation en bourse	17, rue de Jérusalem 1002 Tunis	M.Fadhel ABDELKEFI
Union Financière	Intermédiation en bourse	Bvd 7 novembre Immeuble Maghreb Tour A. BP66 . 1080 Tunis.	M. Mohamed Nabil ESSASSI
BNA Capitaux	Intermédiation en bourse	27, bis rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	M. Yadh SLIM
Compagnie Gestion et Finance	Intermédiation en bourse	Immeuble GAT- 92-94, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis.	M.Khaled ZRIBI
FICOM CONSEIL SARL	Société d'études, formation continue et conseil en finance et en nouvelle technologie d'information et de la communication .	Immeuble Zitouna, Ennassim Montplaisir- 1002 Tunis	M.Khaled BACCAR.

EMISSION D'UN
EMPRUNT OBLIGATAIRE

AVIS DES SOCIETES

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE **« HL 2008/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 28 juin 2007, a autorisé le conseil d'administration à émettre au nom de la société un emprunt obligataire dans la limite de vingt millions de dinars en une ou plusieurs tranches et à fixer les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 13 novembre 2007 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de dix millions de dinars, objet de la présente opération, et a chargé la direction générale de la société pour en fixer les modalités et les conditions de l'émission.

Dénomination de l'emprunt : « HL 2008/1 »

Montant : 10 000 000 dinars divisés en 100 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,65% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 165 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- **Taux fixe :** 6,9% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,9% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 31/03/2008, qui est égale à 5,2375%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8875%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,65% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2008/1 » seront émises pour une durée de 5 ans.

H.L. 2008/1 - (SUITE)

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,754 années**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12 mai 2008** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée au **12 mai 2008**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **12 mai 2013**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **12 mai** de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **12 mai 2009**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28 avril 2008** et clôturées sans préavis et au plus tard le **12 mai 2008**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **28 mai 2008** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28 avril 2008** auprès de MAC S.A, intermédiaire en bourse, sis au Green Center- Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt «HL 2008/1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC S.A, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : La présente émission a reçu la note BB à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 25/02/2008.

Cotation en bourse : Hannibal Lease s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations de l'emprunt « HL 2008/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2008/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse visé par le CMF sous le n° **08-603** en date du **14 avril 2008**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de MAC S.A sis au Green Center- Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac, les autres intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE AL KHOUTAF ONDULE

Siège social : Route de Tunis, Km 13 - Sidi Salah 3091 Sfax -

La Société Al Khoutaf Ondulé, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **dimanche 4 mai 2008 à 9H**, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2007 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration ;
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2007 ;
- Approbation de l'affectation des résultats ;
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2007 ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes
- Questions diverses.

2008 - AS - 232

— *** —

SOCIETE FRIGORIFIQUE & BRASSERIE DE TUNIS

- SFBT -

Siège social : 5, Route de l'Hôpital Militaire - 1005 Tunis -

La Société Frigorifique & Brasserie de Tunis- SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 27 mai 2008 à 10H**, à l'Hôtel SHERATON, Salle Marhaba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Affectation des bénéfices ;
- Quitus pour l'exercice aux administrateurs ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe SFBT arrêtés au 31 décembre 2007 ;
- Approbation des états financiers consolidés ;
- Pouvoirs à donner.

Au cours de cette assemblée, le conseil d'administration proposera d'augmenter le dividende pour le porter à 0,575 par action.

2008 - AS - 214

— *** —

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville -1082 TUNIS Mahrajène-

La Société Essoukna porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 5 mai 2008 à 10H30**, à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal - 1053 Les Berges du Lac Tunis -, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2007 et présentation des états financiers dudit exercice ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007 ;
- Approbation du rapport d'activité et des états financiers consolidés au 31/12/2007 ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés au 31/12/2007 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2007 ;
- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2007 ;
- Affectation du bénéfice de l'exercice 2007 ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit ;
- Autorisation au conseil d'administration pour le rachat par la société d'une partie de ses actions.

2008 - AS - 228

AVIS

COURBE DES TAUX DU 16 AVRIL 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008000226	BTCT 52 semaines 27/05/2008		5,322%	
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,329%	1 001,887
TN0008002230	BTCT 52 semaines 24/06/2008		5,335%	
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008		5,352%	
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008		5,372%	
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008		5,386%	
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008		5,413%	
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,446%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,460%	1 008,731
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,651%	1 020,124
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		5,989%	1 000,097
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,265%		991,934
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,344%	1 056,026
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,381%	1 093,071
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,473%	1 027,679
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,734%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,851%		992,589
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,100%		982,074

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 15/04/2008	VALEUR LIQUIDATIVE du 16/04/2008	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2007	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	122,385	122,400		
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	100,814	100,824	***	1,150 1,11%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	103,575	103,585		1,094 1,07%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	101,935	101,946	***	1,228 1,17%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	101,269	101,282	***	1,388 1,33%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	101,554	101,567	***	1,415 1,35%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	21/05/2007	104,450	104,461		1,261 1,22%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	14/05/2007	104,471	104,485		1,240 1,20%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	103,129	103,141	***	1,242 1,17%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	22/05/2007	106,192	106,204		1,292 1,23%
SANADETT SICAV	AFC	21/05/2007	109,402	109,415		1,348 1,25%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	14/05/2007	105,531	105,544		1,305 1,25%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	26/04/2007	105,126	105,138		1,276 1,23%
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2007	107,424	107,436		1,281 1,21%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	10/04/2007	105,795	105,807		1,296 1,24%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	102,947	102,959	***	1,296 1,22%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	29/05/2007	107,456	107,468		1,247 1,17%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	25/05/2007	105,220	105,232		1,174 1,13%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	102,224	102,237	***	1,299 1,23%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	101,356	101,368	***	1,361 1,26%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	-	105,642	105,656		1,459 1,40%
FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	FINACORP	-	100,823	100,831		0,831 0,83%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	1,112	1,113		0,011 1,00%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,517	10,518		0,119 1,14%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,538	10,540		0,124 1,19%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	100,346	100,364		0,364 0,36%
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	40,335	40,339		0,477 1,20%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	29,308	29,311		0,378 1,31%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	78,048	78,161	***	4,968 6,72%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2007	94,159	94,259		9,630 11,38%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2007	960,594	961,268		91,345 10,50%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	18/05/2007	68,122	68,274		3,707 5,74%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	101,034	101,058	***	2,541 2,47%
ARABIA SICAV	AFC	21/05/2007	57,428	57,531		1,423 2,54%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	14/05/2007	47,265	47,105		-0,030 -0,06%
SICAV AVENIR	STB Manager	24/05/2007	51,288	51,225		2,747 5,67%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	96,185	96,190		2,535 2,71%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	94,041	93,951		4,881 5,48%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	10/04/2007	13,277	13,281		0,582 4,58%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	73,544	73,542		5,722 8,44%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	181,339	181,263	***	15,876 9,39%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	112,483	112,506	***	2,946 2,59%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	28/05/2007	1 331,222	1 330,082		113,428 9,32%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 541,574	1 567,343		102,188 6,97%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 130,857	136,951		4,455 3,36%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 126,758	132,325		3,086 2,39%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	21/05/2007	** 120,912	123,544		4,942 4,17%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,526	1,609		0,213 15,26%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,373	1,379		0,084 6,49%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 8 444,938	9 106,827		239,409 2,70%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,854	10,852		0,263 2,48%
FCP IRADETT 50	AFC	-	11,236	11,238		0,560 5,24%
FCP IRADETT 100	AFC	-	11,873	11,909		1,026 9,43%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	11,579	11,607		1,064 10,09%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 105,036	102,797	***	5,210 5,19%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 104,885	105,321		4,591 4,56%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 103,976	104,399		3,518 3,49%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	12,412	12,468		1,893 17,90%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 038,698	1 042,012		22,991 2,26%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5100,412	5 167,738		167,738 3,35%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 101,741	101,497		1,497 1,50%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 102,740	102,786		2,786 2,79%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 001,239	1 016,765		16,765 1,68%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	100,112	100,123		0,123 0,12%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	500,561	500,616		0,616 0,12%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS